

**CREDITS SUPPLEMENTAIRES**

Crédits budgétaires soumis à l'approbation du législatif

N° de compte	Désignation	Dépassement de crédit de plus de 20'000.- en CHF			Crédit suppl.				Remarque
		Comptes	Budget	Dépassement	Date de l'arrêté	Dépense liée	Compétence du CC	Date	
<b>0</b>	<b>Administration générale</b>								
0220.3010.00	Traitement - personnel administratif	545 637.65	506 865.00	38 772.65		38 772.65			Absence pour maladie - contre prestation sous 3010.09
<b>2</b>	<b>Formation</b>								
2120.3611.00	Traitement des enseignants - EP	906 087.92	884 586.00	21 501.92		21 501.92			Montant basé sur les communications de programme de la direction / 0.49 UTP ont été utilisés en plus sous la forme de leçons supplémentaires.
2130.3611.00	Traitement des enseignants - EP	701 982.82	670 996.00	30 986.82		30 986.82			Montant basé sur les communications de programme de la direction / 0.37 UTP ont été utilisés en plus sous la forme de leçons supplémentaires.
2170.3510.00	Entretien des bâtiments scolaire / attribution au FS	30 000.00		30 000.00			30 000.00	25.03.18	Une partie de l'entretien prévu au budget 2017 et reporté en 2018 n'a pas non plus été réalisé cette année.
<b>3</b>	<b>Culture, sports et loisirs, Eglises</b>								
<b>4</b>	<b>Santé</b>								
<b>5</b>	<b>Sécurité sociale</b>								
5451.3010.00	Traitement - personnel crèche	420 592.15	393 770.00	26 822.15		26 822.15			Remplacement lors de congé maladie sans contre prestation de l'assurance

N° de compte	Désignation	en CHF							Remarque
		Comptes	Budget	Dépassement	Date de l'arrêté	Dépense liée	Compétence du CC	Date	
<b>6</b>	<b>Transports et télécommunications</b>								
<b>7</b>	<b>Protection de l'environnement et</b>								
7101.3143.00	Entretien du réseau d'eau	133 120.35	110 000.00	23 120.35			23 120.35	07.05.18	Remise en état de la Rue des Fraîches
7101.3510.50	Attribution au FS - Taxes uniques	62 188.55	20 000.00	42 188.55		42 188.55			Le revenu des taxes est transféré dans le FS MV selon directive MCH2 en transitant par le compte de fonctionnement alors qu'avec le MCH1 le transfert s'effectuait par le compte des investissements.
7201.3510.50	Attribution au FS - Taxes uniques	115 030.00	10 000.00	105 030.00		105 030.00			Voir remarques sous 7101.
7201.9010.20	Attribution au FS - ET	147 499.38	54 655.00	92 844.38		92 844.38			L'encaissement des taxes uniques diminue la charge du service, l'attribution est de ce fait plus importante.
7301.3612.02	Imputation interne - prestations de service	41 315.00	17 005.00	24 310.00		24 310.00			Tâche supplémentaire occasionnée par la mise en place du centre de tri communal.
<b>8</b>	<b>Economie publique</b>								
<b>9</b>	<b>Finances et impôts</b>								
<b>TOTAUX</b>				<b>435 576.82</b>		<b>382 456.47</b>	<b>53 120.35</b>		